

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 1^{er} octobre 2012 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Mise en ligne du site Internet de la municipalité (www.municipalite.baiedessables.ca)
 - 6.2. Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (avis de motion + présentation d'un projet)
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Aménagement de points d'eau pour le service incendie
8. **Transport**
 - 8.1. Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Embauche de Monsieur Francis Bélanger au poste d'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande à la Corporation de développement – Instauration d'un programme d'encouragement à la construction résidentielle
 - 10.2. Plainte relative à l'aménagement d'équipements municipaux extérieurs
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
 - 11.2. Installation d'un tableau de pointage électronique au centre communautaire
 - 11.3. Harmonia – Location de la salle du centre communautaire pour des cours de Zumba
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. La Gigogne – Campagne de financement pour la construction d'une maison pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
 - 13.2. Réforme de l'assurance-emploi – Impact sur les services municipaux et les services de sécurité incendie
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2012-165 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2012-166 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 10 septembre dernier ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'approuver le procès-verbal du 10 septembre 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2012-167 APPROBATION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 septembre 2012 :

Liste des comptes à payer	60 396,69	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèques #5246 & #5247)	21 281,43	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3296 au #3312)	10 388,86	\$
Total des comptes au 30 septembre 2012	92 066,98	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucun point n'a été soulevé.

6.1. Mise en ligne du site Internet de la municipalité (www.municipalite.baiedessables.ca)

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, informe les gens présents de la mise en ligne du site Internet de la Municipalité de Baie-des-Sables. L'adresse est le www.municipalite.baiedessables.ca. Ce dernier contient une mine d'information, des formulaires et des documents pour consultation. Nous invitons les élus ainsi que les citoyens à le consulter et à nous donner leurs commentaires. La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sera responsable de sa mise à jour en collaboration avec le directeur général.

6.2. Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (avis de motion + présentation d'un projet)

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT #2012-04

Une présentation du projet de règlement numéro 2012-04 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est effectuée.

Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5, donne avis de motion qu'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Une consultation des employés municipaux aura également lieu avant son adoption.

2012-168 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DES EMPLOYÉS RELATIVE AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de fixer la tenue d'une assemblée de consultation des employés municipaux relative au code d'éthique et de déontologie le lundi 22 octobre 2012 à 19h00 à la salle du conseil municipal. Une copie du projet de règlement numéro 2012-04 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux leur sera transmise en même temps que l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 Aménagement de points d'eau pour le service incendie

2012-169 AMÉNAGEMENT DE POINTS D'EAU POUR LE SERVICE INCENDIE – ÉVALUATION DES EMPLACEMENTS PROJETÉS

Considérant qu'il a lieu d'améliorer l'alimentation en eau pour le Service régional de sécurité incendie (SRSI) couvrant le territoire de Baie-des-Sables afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Matane en matière de sécurité incendie ;

Considérant qu'il a lieu de bien planifier l'aménagement de nouveaux points d'eau sur le territoire de Baie-des-Sables en conformité avec les objectifs et les normes établies en matière de sécurité incendie ;

Considérant les coûts importants pour l'aménagement de nouveaux points d'eau conformes aux normes en matière de sécurité incendie ;

Considérant la visite terrain effectuée le 18 septembre dernier avec Monsieur Jimmy Marceau, directeur du SRSI et en présence du directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier et du directeur général, Monsieur Adam Coulombe ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe et/ou le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier à effectuer les démarches suivantes :

- Obtenir les autorisations écrites des propriétaires concernés pour effectuer les sondages sur les terrains visés pour l'aménagement de nouveaux points d'eau et ainsi en connaître la nature des sols ;
- Faire les vérifications nécessaires auprès d'Info-Excavation ;
- Effectuer les sondages sur les terrains projetés afin de connaître la nature des sols et la possibilité d'enfouir un réservoir d'eau ;
- Obtenir un avis écrit de la firme BPR groupe-conseil afin de faire reconnaître la borne incendie du réseau d'aqueduc comme point d'eau conforme au même titre que les autres ayant une capacité minimale de 45 000 litres ;
- Obtenir les autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du Ministère des Transports du Québec (MTQ) lorsque requis pour les emplacements retenus.

Les prochaines étapes requises sont :

- Prévoir la dépense et le financement requis pour l'aménagement de ces points d'eau dans le programme triennal d'immobilisation en 2013 ;
- Réaliser les descriptions techniques des terrains retenus auprès d'un arpenteur géomètre ;
- Enregistrer les servitudes permanentes auprès d'un notaire ;

- Effectuer un appel d'offres sur invitation ou public pour l'approvisionnement de réservoirs en fibre de verre ;
- Faire livrer les réservoirs sur les terrains retenus pour ces aménagements ;
- Effectuer les travaux d'enfouissement des réservoirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Monsieur Damien Ouellet désire faire valider la capacité de sa fontaine et la faire reconnaître comme point d'alimentation en eau pour le service incendie. Des démarches seront entreprises dans ce sens.

8.1 Dénéigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées

2012-170 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la prochaine saison hivernale en vertu de la résolution #2012-152 ;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Les Entreprises Gilles Fournier » au montant de 1 380\$ plus les taxes ;
- « Entreprise Daniel Duchaine » au montant de 1 400\$ plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de retenir la soumission de « Les Entreprises Gilles Fournier » au montant forfaitaire de 1 380\$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la saison hivernale 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Embauche de Monsieur Francis Bélanger au poste d'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout

2012-171 ENGAGEMENT DE MONSIEUR FRANCIS BÉLANGER COMME OPÉRATEUR DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Considérant la résolution #2012-128 relative à la reprise de la gestion complète de l'exploitation de nos installations d'aqueduc et d'égout par la Municipalité de Baie-des-Sables au 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant que Monsieur Francis Bélanger opère depuis décembre 2005 les installations d'aqueduc et d'égout de la municipalité en outre, dans le passé, comme ancien employé municipal, mais également, dans le présent, par l'entremise de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et des eaux potables dans laquelle, la Municipalité de Sainte-Félicité est le maître d'œuvre ;

Considérant qu'il a lieu de s'assurer de la continuité de l'exploitation de nos installations d'aqueduc et d'égout au 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant la rencontre tenue le 25 juillet dernier avec les représentants de la Municipalité de Saint-Damase et Monsieur Francis Bélanger, opérateur ;

Considérant que l'opérateur devra utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de ses tâches et responsabilités ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'embaucher Monsieur Francis Bélanger à titre d'**opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout** selon les conditions suivantes :

- Il est engagé à partir du 1^{er} janvier 2013 à **temps partiel et permanent** sous réserve d'une période de probation de 3 mois et se terminant le 1^{er} avril 2013 ;

- Son horaire de travail sera de **15 heures par semaine** ;
- Son salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 3) et échelon 3 considérant son expérience de travail (taux horaire de 15,04\$) ;
- Il recevra une indemnité kilométrique de 100 kilomètres par semaine au taux établie conformément au *Règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux* ;
- Il agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou, en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier ;
- Ses tâches et ses responsabilités sont contenues dans la description de tâches adoptée en vertu de la résolution #2012-155 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. Demande à la Corporation de développement – Instauration d'un programme d'encouragement à la construction résidentielle

2012-172 INSTAURATION D'UN PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES

Considérant le désir du conseil municipal d'instaurer un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle sur tout le territoire de Baie-des-Sables ;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables n'a pas le pouvoir légal d'adopter un règlement décrétant un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle sur tout son territoire ;

Considérant que la Corporation de développement de Baie-des-Sables a, entre autres, comme mandat de promouvoir le développement économique, culturel, social et sportif de Baie-des-Sables selon ses lettres patentes ;

Considérant que le maintien et le développement des services à Baie-des-Sables (école, CLSC, bureau de poste, caisse populaire, etc.) passent par la venue de nouvelles familles à Baie-des-Sables ;

Considérant que la vitalité du milieu (activités culturelles, sociales et sportives) passe également par la venue de nouvelles familles à Baie-des-Sables ;

Considérant que l'instauration d'un programme d'encouragement à la construction résidentielle favoriserait la venue de nouvelles familles dans la municipalité (exemple : remise d'une somme de 2 000\$ aux propriétaires ayant construit une résidence principale) ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de demander à la Corporation de développement de Baie-des-Sables son intérêt à établir et administrer un programme d'encouragement à la construction résidentielle sur tout le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables. Ce programme d'encouragement pourrait prendre différentes formes et pourrait être financé à même le Fonds de visibilité Cartier. De plus, la municipalité serait disponible à fournir une aide technique à la rédaction du programme d'encouragement à la construction résidentielle.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Plainte relative à l'aménagement d'équipements municipaux extérieurs

2012-173 ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EXTÉRIEURS

Considérant le courriel daté du 21 septembre 2012 de Messieurs Sylvain Legris et Bertrand Cloutier demandant le déplacement de l'équipement municipal situé en face du 174, rue de la Mer ;

Considérant que le conseil municipal juge l'emplacement approprié pour ce genre d'équipement ;

Considérant que nous retrouvons des équipements semblables dans plusieurs municipalités voisines afin de rendre le village accueillant et attrayant pour les citoyens et les touristes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de maintenir cet équipement municipal à cet endroit.

Que Messieurs Sylvain Legris et Bertrand Cloutier soient avisés de cette décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale

2012-174 OUVERTURE DU POSTE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE MUNICIPALE POUR LA SAISON HIVERNALE 2012-2013

Considérant le désir de Monsieur Michel Migneault de poursuivre l'entretien du centre communautaire pour la prochaine saison hivernale ;

Considérant que Monsieur René Ratté ne désire plus travailler pour l'entretien de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'ouvrir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la description de tâches du préposé à l'entretien de la patinoire municipale établie par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit :
 - Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire ;
 - Déneiger la patinoire et les abris des joueurs ;
 - Faire les lignes de surface de jeux ;
 - Installer les buts (faire les trous) ;
 - Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice.
- Le poste est à temps partiel et saisonnier (20 heures par semaine) ;
- La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 2 décembre 2012 au 16 mars 2013 inclusivement ;
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, salaire variant de 10,40\$ à 13,00\$) ;
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables ;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec ;
- La réception des offres de service et des curriculums vitae se fera jusqu'au 29 octobre 2012.

L'offre d'emploi telle que préparée et remis aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Si le poste n'est pas pourvu après cet affichage et afin d'en augmenter l'intérêt des candidats, la possibilité de fusionner à nouveau les deux postes sera étudiée pour obtenir un poste à temps plein saisonnier de 40 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Installation d'un tableau de pointage électronique au centre communautaire

2012-175 APPUI À DEKHOCKEY BAIE-DES-SABLES POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN TABLEAU DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière pour l'acquisition et l'installation d'un tableau de pointage électronique dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives en vertu de la résolution #2012-098 ;

Considérant que nous sommes toujours en attente du ministère d'une confirmation dans ce dossier ;

Considérant que dans le cadre du Pacte rural, les projets d'infrastructures et d'équipements de loisirs, sports ou culture – volet B, pourront être présentés exclusivement par les municipalités dans le cadre des appels de projets et celles-ci devront contribuer monétairement à la hauteur de 50% du coût du projet ;

Considérant les démarches de Dekhockey Baie-des-Sables pour compléter le financement nécessaire à l'acquisition et l'installation d'un tableau de pointage électronique au centre communautaire ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu :

- D'appuyer Dekhockey Baie-des-Sables dans ses démarches de financement ;
- D'étudier la possibilité de présenter dans le cadre de l'appel de projets de février/mars 2013 du Pacte rural une demande d'aide financière respectant les critères du programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Harmonia – Location de la salle du centre communautaire pour des cours de zumba

Harmonia, école de zumba à Rimouski, désire profiter d'un tarif particulier à la location de la salle du centre communautaire. Puisque le Comité des loisirs bénéficie de la gratuité de la salle du centre communautaire selon la politique de location actuellement en vigueur, les membres communiqueront avec la responsable d'Harmonia afin de coordonner les activités et bénéficier d'un tarif privilégié (20\$ par cours) de la location de la salle du centre communautaire.

12. Suivi de la dernière période de questions

- Rencontre avec la CPTAQ relative à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente ;
- Heures d'ouverture du CLSC de Baie-des-Sables ;
- Corporation de développement de Baie-des-Sables.

13. Divers

13.1. La Gigogne – Campagne de financement pour la construction d'une maison pour femmes et enfants victimes de violence conjugale

2012-176 LA GIGOGNE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON POUR FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Considérant que la Gigogne organise la « Campagne Papillon » visant à ramasser des fonds pour la construction de l'Entre-Temps, une maison de six logements sécuritaires pour femmes et enfants victimes de violence conjugale ;

Considérant les limites budgétaires à respecter ainsi que la politique municipale relative aux demandes d'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'appuyer la Gigogne dans ses démarches pour la construction de l'Entre-Temps, une maison de six logements sécuritaires pour femmes et enfants victimes de violence conjugale. Cependant, aucun don ne sera remis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2. Réforme de l'assurance-emploi – Impact sur les services municipaux et les services de sécurité incendie

2012-177 RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI – IMPACT SUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-emploi mise en place par le gouvernement Harper, élargit la notion d'emploi convenable ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement sépare les chômeurs en trois catégories : les travailleurs de longue date (rarement recours au programme), les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents (saisonniers) ;

CONSIDÉRANT l'importance des travailleurs saisonniers pour l'économie de nos régions ;

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale et touristique se termine et que les travailleurs saisonniers demeurent dans l'incertitude et se demandent quelles seront les conséquences de la réforme du programme d'assurance-emploi sur leur avenir ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs petites municipalités font appel à des travailleurs saisonniers pour les travaux d'entretien d'été et que ceux-ci sont mise à pied à l'automne, la taille et la situation financière de la municipalité ne leur permettant pas d'offrir des emplois à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleurs saisonniers font partie des services de sécurité incendie des municipalités et des MRC, comme pompiers à temps partiel souvent désignés à tort comme « pompier volontaire » ;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont appelées occasionnellement par les municipalités durant leur période de chômage, quelques fois pour une journée ou deux dans le cas des employés municipaux et quelques heures dans le cas des pompiers à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleurs saisonniers faisant partie des services de sécurité incendie sont inévitablement appelés durant leur période de chômage pour répondre à des appels d'urgence en cas d'accident ou d'incendie, pour poursuivre le programme de formation « Pompier I » et les entraînements obligatoires ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi, en ce qui concerne le traitement des gains pour du travail effectué en période de chômage et de la prestation d'assurance-emploi versée, feront en sorte de rendre plus difficile l'obtention de services occasionnels et ne favoriseront pas la disponibilité des personnes pour les services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi feront également en sorte de rendre plus difficiles le recrutement et la rétention des travailleurs saisonniers pour occuper des postes de pompier à temps partiel dans les services de sécurité incendie des municipalités et des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi feront également en sorte de rendre plus difficile le recours à des employés surnuméraires et sur appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

QUE la Municipalité de Baie-des-Sables demande au gouvernement fédéral de moduler le programme d'assurance-emploi pour tenir compte du caractère névralgique des services rendus par les employés municipaux occasionnels affectés aux services essentiels tels le combat des incendies, le déneigement et l'approvisionnement en eau potable;

QU'une copie de la présente soit transmise à madame Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada, à monsieur Jean-François Fortin, député fédéral de la circonscription de Haute-Gaspésie–La Mitis–Matane–Matapédia, à madame Agnès Maltais, ministre

du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, monsieur Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député provincial de la circonscription de Matane-Matapédia, ainsi qu'à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les points suivants ont été soulevés par les élus :

- Invitation au 90^e anniversaire de fondation du Cercle de Fermières de Baie-des-Sables ;
- Défaut d'assister aux séances d'un membre du conseil (Monsieur Daniel Bernier) ;
- Cours de peinture à l'huile au centre communautaire.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Plaques des commanditaires des équipements du sentier pédestre ;
- Implantation des équipements municipaux ;
- Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale ;
- Positionnement du panneau d'information touristique à l'entrée du quai ;
- Travaux dans le 5^e Rang Est ;
- Date d'ouverture de la résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie.

15. Levée de l'assemblée

2012-178 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire